

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 mars 2017

DCM N° 17-03-30-13

**Objet : Attribution de subventions aux associations socio-éducatives non conventionnées.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **29 710 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement.

Plusieurs de ces associations développent leur activité dans les centres socioculturels de la ville, permettant ainsi de proposer un grand nombre d'activités aux habitants du quartier. C'est tout spécialement le cas de l'Association Famille Lorraine de Borny, de Sports et Culture de Magny, de l'Amicale de la Corchade, de l'Association Familiale et Culturelle de Sainte-Barbe. D'autres, telles Nan Bara, Collectif Art ou l'Ecole de la Paix ont développé des partenariats avec les équipements de quartier pour organiser des ateliers "arts urbains", des séances de jeux collaboratifs en direction de tous les publics.

L'Association Carrefour, quant à elle, souhaite s'ouvrir sur la ville en proposant des activités à la fois à ses résidents mais aussi aux habitants du quartier. Ainsi, des ateliers d'écriture, de sculpture, d'arts plastiques, de musculation, seront programmés au local de la rue des Trinitaires ainsi que diverses manifestations.

Enfin, l'aide de la Ville viendra également soutenir le Club UNESCO dont l'une des missions principale est l'accompagnement des jeunes vers un engagement en volontariat européen ou international.

Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 12 associations socio-éducatives pour un montant total de **29 710 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

**CONSIDERANT** le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **29 710 €** :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 600 €
- Amicale de la Corchade	1 240 €
- Association Carrefour	2 470 €
- Collectif Art	2 850 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Cochade	1 500 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	500 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	500 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	1 500 €
- Association du Scoutisme Européen	300 €
- Nan Bara	5 050 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**